### Scènes ouvertes Réglement

Dans le cadre de la valorisation des pratiques amateurs, la Ville du Taillan-Médoc a mis en place depuis 2016 des Scènes Ouvertes: une fois tous les deux mois, un artiste solo ou un groupe peut se produire dans le Hall du Pôle Culturel, pour un set acoustique de 20 minutes maximum.

Cinq dates de concert sont prévues dans le cadre de ces Scènes Ouvertes 2017-2018 :

- le samedi 07 octobre 2017 à 17h00
- le samedi 09 décembre 2017 à 17h00
- le samedi 03 mars 2018 à 17h00
- le samedi 26 mai 2018 à 17h00
- le samedi 07 juillet 2018 à 17h00

#### Article 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le tremplin est ouvert aux artistes solo ou groupes amateurs, sans limite d'âge. L'inscription est gratuite. Aucune demande de rémunération ni de défraiement ne sera prise en compte.

#### Article 2 : MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour participer, les artistes ou groupes candidats doivent télécharger le dossier d'inscription présent sur le site de la Médiathèque du Taillan-Médoc, et envoyer avant la date limite pour chaque session<sup>1</sup>:

- Le présent dossier rempli
- Une maquette comportant 3 à 5 titres originaux (CD, fichier mp3 par mail ou lien Internet)
- Une autorisation parentale pour les mineurs

! Les CD contenant les maquettes ne seront pas retournés à leur propriétaire

! Les candidats mineurs doivent obligatoirement fournir une attestation les autorisant à participer aux Scènes ouvertes du Taillan-Médoc, datée et signée par le détenteur de l'autorité parentale.

Par courrier :

Médiathèque Dispositif « Scènes ouvertes » 27 rue Plein Soleil 33320 LE TAILLAN-MEDOC

ou par mail: mediatheque@taillan-medoc.fr

## Article 3: SÉLECTION DES CANDIDATS

Après réception des dossiers complets et écoute des maquettes envoyées par les candidats, la médiathèque sélectionnera, sur critères qualitatifs², un groupe ou artiste solo qui sera invité à participer à une session des Scènes Ouvertes, dans le Hall du Pôle Culturel de la Haye, au Taillan-Médoc.

Cette sélection des candidats est du ressort du jury constitué pour l'occasion.

- 15 septembre pour la scène ouverte du 07 octobre
- 18 novembre pour la scène ouverte du 09 décembre
- 10 février pour la scène ouverte du 03 mars
- 05 mai pour la scène ouverte du 26 mai
- 16 juin pour la scène ouverte du 07 juillet

## 2 Critères qualitatifs :

- Qualité de l'interprétation,
- Justesse
- Cohérence de la programmation générale (représentation de différents styles musicaux au cours de l'année)

<sup>1</sup> Dates limites d'envoi :

#### Article 4: MONTAGE/DEMONTAGE

L'artiste ou groupe sélectionné s'engage à se rendre disponible pour l'installation de l'espace au moins une heure avant la représentation.

Les musiciens et/ou chanteurs doivent apporter leurs propres instruments, sonorisation et matériel. Ils en ont l'entière responsabilité et doivent prendre en charge toute logistique technique (installation/désinstallation) en lien avec leur prestation.

#### Article 5: REPRESENTATION

L'artiste ou groupe sélectionné jouera 20 minutes sur scène, pour un set <u>acoustique ou légèrement sonorisé</u> (sonorisation par les soins de l'artiste, pas de matériel disponible sur place).

Il n'y aura pas de rappel pour les artistes.

L'organisateur s'engage à déclarer auprès de la SACEM les titres joués lors de la représentation.

#### Article 6: ASSURANCES

L'artiste ou groupe sélectionné déclare avoir souscrit un contrat d'assurance RC (responsabilité civile) nécessaire à la couverture de tout dommage corporel ou matériel causé accidentellement à des tiers durant sa prestation. Le matériel de l'artiste ou groupe est placé sous son entière responsabilité. L'artiste ou groupe s'engage à n'engager aucune poursuite à l'encontre de l'organisateur en cas de perte, vol ou dégradation.

#### Article 7: COMMUNICATION/DROITS

Les artistes participants autorisent la Ville du Taillan-Médoc à filmer et/ou prendre des photographies de leur représentation. Ils acceptent la mise en ligne d'articles, photos et vidéo les concernant sur divers supports de communication (affiches, flyers, sites Internet, réseaux sociaux...), pour promouvoir l'événement.

Les extraits enregistrés par la Ville seront conservés et pourront être intégrés au fonds musique de la médiathèque.

# **Dossier d'inscription**

Référent <sup>3</sup>
Nom
Prénom
Date de naissance <sup>4</sup> //
Adresse
Téléphone
Mail
Présentation de l'artiste ou du groupe
Nom et courte présentation (style, compositions ou reprises, influences musicales, etc.) :
Date de création du groupe
Nombre total de participants
Instruments utilisés
Site Internet (ou page Facebook, liens Youtube, Soundcloud, etc.) :
Je souhaite m'inscrire, ou inscrire mon groupe, à la scène ouverte du⁵ :
07 octobre 2017
□ 09 décembre 2017
□ 03 mars 2018
□ 26 mai 2018
□ 07 juillet 2018
Je déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepter le contenu.
Date et signature :
— <del></del>

Personne qui prend la responsabilité de l'inscription Pour les mineurs, merci de faire remplir la feuille 'Autorisation parentale' Merci de cocher une seule date

# **Autorisation parentale**

Je, soussigné(e):
Nom
Prénom
□ Père □ Mère □ Tuteur légal
autorise l'enfant : Nom et Prénom
à participer à la Scène ouverte organisée par la Ville du Taillan-Médoc, le
□ 07 octobre 2017 □ 09 décembre 2017 □ 03 mars 2018 □ 26 mai 2018 □ 07 juillet 2018
☐ J'accepte que la médiathèque prenne des photos ou filme pendant la prestation☐ Je n'accepte pas que la médiathèque prenne des photos ou filme pendant la prestation
Signature :
Avant d'envoyer le dossier, avez-vous pensé à tout ?
<ul> <li>Dossier complété</li> <li>Maquette (CD, fichier, lien Internet)</li> <li>Autorisation parentale pour les mineurs</li> </ul>
Tout dossier incomplet ne pourra être présenté au jury.

<u>Pour plus de renseignements</u> : Médiathèque du Taillan-Médoc : 05 56 35 60 96 ou par mail : <u>mediatheque@taillan-medoc.fr</u>